

Formulaire de demande pour le rachat d'années de contributions

1/2

Sans les informations ci-dessous et les justificatifs correspondants, la détermination d'un montant de rachat n'est pas possible.

1. EmployeurNo de membre: Entreprise: NPA, localité: Canton: **2. Personne assurée**Nom, prénom: Téléphone: Rue, no: Date naissance: NPA, localité: Numéro AVS: **3. Rachat désiré**Date du rachat désirée au Montant de rachat désiré CHF **4. Arrivée en Suisse après le 01.01.2006**Avez-vous pris domicile en Suisse en venant de l'étranger après le 01.01.2006? OUI NONSi Oui: Avez-vous déjà été affilié à une institution de prévoyance du 2ème pilier (LPP) en Suisse avant votre arrivée? OUI NONÀ quelle date vous êtes-vous affilié pour la première fois à une institution de prévoyance du 2ème pilier (LPP) après votre arrivée en Suisse?
(veuillez joindre les justificatifs).
Jour / mois / année**5. Autres avoirs de prévoyance**

Étant donné que les avoirs de la personne assurée résultant d'autres prévoyance (prévoyance professionnelle, pilier 3a et comptes/polices de libre passage) doivent être décomptés avec le montant de rachat possible, la personne assurée est tenue d'en faire la déclaration complète.

5. a) Autres avoirs (pas CP MOBIL) de prévoyance professionnelle (2ème pilier): OUI NON

Si oui;

Nom de l'institution de prévoyance (caisse de pensions)

Avoir à la date du rachat/CHF

(Veuillez joindre une copie du certificat d'assurance actuel de l'institution de prévoyance).**5. b) Avoirs de libre passage non versés dans la prévoyance professionnelle:** OUI NON

Si oui;

Nom de l'institution de libre passage

Avoir à la date du rachat/CHF

(Joindre copies des extraits de compte de l'année précédente au 31.12. ou une attestation actuelle).**5. c) Avoir dans le pilier 3a (prévoyance liée):** OUI NON

Si oui;

Nom de la compagnie d'assurance resp. de la banque

Avoir à la date du rachat/CHF

(Joindre copies des extraits de compte de l'année précédente au 31.12. ou une attestation actuelle).**6. Versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL)**

Y a-t-il des versements anticipés EPL qui n'ont pas été remboursés:

 OUI NON

Si oui;

Nom de l'institution de prévoyance (caisse de pensions) Date

Montant en CHF

Un éventuel versement anticipé doit être remboursé avant un rachat. Cela ne concerne pas les versements anticipés du pilier 3a (voir également aide-mémoire).

7. Signature

La personne soussignée confirme que l'**exactitude des informations** et qu'elle a lu et compris l'**aide-mémoire "Rachat d'années de contributions"**. **Une attestation des contributions de prévoyance pour le service fiscale est établie, si le versement a été effectué par la personne assurée (versement privé).**

Lieu / date

Signature de la personne assurée